

**PUC Distribution Inc. applied to
raise its electricity distribution rates
effective May 1, 2019.**

Learn more. Have your say.

PUC Distribution Inc. applied to the Ontario Energy Board to raise its electricity distribution rates effective May 1, 2019. If the application is approved, a typical residential customer of PUC Distribution Inc. would see an increase of approximately \$1.74 per month. Other customers, including businesses, may also be affected.

The requested rate change is set using an OEB-approved formula which is tied to inflation and other factors intended to promote efficiency. The rate change also includes PUC Distribution Inc.'s request for incremental capital funding for the first phase of the Sault Smart Grid project.

The proposed Sault Smart Grid project involves implementing distribution automation, voltage optimization and improved customer care and outage management capabilities across PUC Distribution Inc.'s service territory.

PUC Distribution Inc. states that the second phase of the project is contingent on the Ontario Energy Board's approval of the first phase and that it will seek approval for the second phase of the project as part of its next rate application.

THE ONTARIO ENERGY BOARD WILL HOLD A PUBLIC HEARING

The Ontario Energy Board (OEB) will hold a public hearing to consider PUC Distribution's request. We will determine whether the company has used the applicable models and formulas required by the OEB and whether to approve PUC Distribution's request for incremental funding. We will also hear questions and arguments from individual customers and from groups that represent PUC Distribution's customers. At the end of this hearing, the OEB will decide what, if any, rate changes will be allowed.

The OEB is an independent and impartial public agency. We make decisions that serve the public interest. Our goal is to promote a financially viable and efficient energy sector that provides you with reliable energy services at a reasonable cost.

BE INFORMED AND HAVE YOUR SAY

You have the right to information regarding this application and to be involved in the process.

- You can review PUC Distribution's application on the OEB's website now.
- You can file a letter with your comments, which will be considered during the hearing.
- You can become an active participant (called an intervenor). Apply by **March 25, 2019** or the hearing will go ahead without you and you will not receive any further notice of the proceeding.
- At the end of the process, you can review the OEB's decision and its reasons on our website.

The OEB intends to consider cost awards in this proceeding that are in accordance with the *Practice Direction on Cost Awards* and only in relation to PUC Distribution's proposal for incremental capital funding.

LEARN MORE

These proposed charges relate to PUC Distribution's distribution services. They make up part of the Delivery line - one of the five line items on your bill. Our file number for this case is **EB-2018-0219**. To learn more about this hearing, find instructions on how to file letters or become an intervenor, or to access any document related to this case, please enter the file number **EB-2018-0219** on the OEB website: www.oeb.ca/participez. You can also phone our Consumer Relations Centre at 1-877-632-2727 with any questions.

ORAL VS. WRITTEN HEARINGS

There are two types of OEB hearings - oral and written. PUC Distribution has applied for a written hearing. The OEB is considering this request. If you think an oral hearing is needed, you can write to the OEB to explain why by **March 25, 2019**.

PRIVACY

If you write a letter of comment, your name and the content of your letter will be put on the public record and the OEB website. However, your personal telephone number, home address and email address will be removed. If you are a business, all your information will remain public. If you apply to become an intervenor, all information will be public.

This rate hearing will be held under section 78 of the Ontario Energy Board Act, 1998, S.O. 1998, c.15 (Schedule B).

**PUC Distribution Inc. a déposé une demande
d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité à
compter du 1^{er} mai 2019.**

En savoir plus. Donnez votre avis.

PUC Distribution Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur au 1^{er} mai 2019. Si la demande est approuvée, les consommateurs résidentiels moyens de PUC Distribution Inc. verront leur facture mensuelle augmenter d'environ 1,74 \$. Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être touchés.

La demande de changement de tarifs est établie à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la CEO, ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution. Le changement de tarif comprend également la demande de PUC Distribution Inc. pour l'affectation de fonds supplémentaires à la première phase du projet de réseau intelligent de Sault Ste. Marie.

La proposition du projet de Sault Ste. Marie pour un réseau intelligent comprend la mise en œuvre d'une distribution automatique, d'une optimisation du voltage et de capacités visant à améliorer les relations clients et la gestion des pannes d'électricité pour l'ensemble du territoire desservi par PUC Distribution Inc.

PUC Distribution Inc. précise que la deuxième phase du projet dépendra de l'approbation de la première phase par la Commission de l'énergie de l'Ontario, et qu'elle demandera l'approbation de la deuxième phase du projet dans le cadre de sa prochaine proposition de tarif.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la requête déposée par PUC Distribution. Nous déterminerons si l'entreprise a utilisé les modèles et les formules applicables exigés par la CEO et s'il y a lieu d'approuver la demande de financement supplémentaire de PUC Distribution. Nous écouterons également les questions et les arguments des particuliers et des groupes qui les représentent. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'un changement tarifaire.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé relativement à cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande de PUC Distribution sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **25 mars 2019**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

La CEO envisage d'accorder dans la présente affaire une attribution des dépens conformément aux *Directives de pratique d'attribution des dépens*, et seulement en ce qui concerne la demande de PUC Distribution en vue d'obtenir des fonds supplémentaires.

EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution de PUC Distribution. Ils sont inscrits à la ligne « livraison » de votre facture, l'un des cinq éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2018-0219**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre ou participer en tant qu'intervenant, ou pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez entrer le numéro de référence **EB-2018-0219** sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/participez. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. PUC Distribution a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez fournir pour cela vos arguments par écrit à la CEO avant le **25 mars 2019**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

